

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 21 novembre 2019

#### Compte-rendu de la séance

##### Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- absents	1
- votants	14

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 12 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

##### Date de la convocation

12 novembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** : M. PICARD, Maire  
MMes SERANO, CHEVALIER, M. PEYSSY, Adjoints  
MMs REBISCHUNG, BENET, LUCAS, Mmes BECQUART, VIGER, TRIBOUILLARD, LAGNEL, M. DENIS, Mme SERANO, M. ROUSSEL.

**Absent** : Mme NALLET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Rapport d'activité 2018 eau et assainissement du SIAEPA du Crevon
- 2) Convention de financement des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable route de Cauvicourt
- 3) Rétrocessions au profit de la commune
- 4) Encaissement d'arrhes lors de l'établissement du contrat de réservation de la salle des fêtes
- 5) Motion contre la fermeture de la Perception
- 6) Admissions en non-valeur
- 7) Décisions Modificatives
- 8) Procuration pour la Poste
- 9) Affaires courantes

#### **Point n° 1 de l'ordre du jour : Rapport d'activité 2018 eau et assainissement du SIAEPA du Crevon**

Monsieur le Maire précise que chacun a reçu le rapport annuel d'eau et d'assainissement du SIAEPA du Crevon conformément à la loi L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal prend acte du rapport du syndicat d'eau.

## **Point n° 2 de l'ordre du jour : Convention de financement des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable route de Cauvicourt**

Le Maire fait part au Conseil que Le Hameau de Cauvicourt est actuellement desservi en eau potable par une canalisation de diamètre 150 provenant de Morgny.

A l'entrée du hameau cette canalisation rentre en domaine privé et est en diamètre 53/63.

Au milieu du hameau, cette canalisation ressort en domaine public en diamètre 125. Afin d'assurer la défense incendie de ce hameau, le Maire a sollicité du syndicat d'eau du Crevon le dévoiement de la canalisation 53/63 du domaine privé au domaine public et la reprise des branchements existants.

A cette occasion, la commune participerait à l'augmentation du diamètre de la canalisation afin de pouvoir réaliser la défense incendie par la pose d'un hydrant en domaine public. Cette participation s'élève à 4 664.40 € TTC.

Au vu de ces éléments, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec le SIAEPA du Crevon régissant les dépenses et modalités de réalisation de ces travaux par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de financement des travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable route de Cauvicourt.

## **Point n° 3 de l'ordre du jour : Rétrocessions au profit de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il existe encore sur la commune de nombreuses bandes de terrain destinées à être cédées à la commune à l'euro symbolique en raison de l'alignement. Ces rétrocessions au profit de la commune n'ont pas été régularisées lors des ventes passées.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder à ces régularisations avec le concours des Notaires lors des ventes à venir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les Offices Notariaux afin de procéder à la régularisation des actes contenant des rétrocessions à l'euro symbolique au profit de la commune et à signer tout document se rapportant à ces affaires.

## **Point n° 4 de l'ordre du jour : Encaissement d'arrhes lors de l'établissement du contrat de réservation de la salle des fêtes**

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite que la commune puisse dorénavant encaisser un chèque d'arrhes de 50 % du montant de la location de la salle des fêtes lors de la réservation de celle-ci.

Il précise que le solde du montant de la location sera encaissé après la prise de la salle et qu'un chèque de caution de 300 € est demandé à la remise des clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à encaisser un chèque d'arrhes lors de la réservation de la salle communale.

## **Point n° 5 de l'ordre du jour : Motion contre la fermeture de la Perception**

Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques

Les collectivités locales de Seine-Maritime ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et pour la Commune de BLAINVILLE-CREVEON de se rendre à MESNIL-ESNARD distante de 20 kms de notre poste de rattachement actuel.

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de BLAINVILLE-CREVEON déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

La Commune de Blainville-Crevon s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

#### **Point n° 6 de l'ordre du jour : Admissions en non-valeur**

Le Maire fait part au Conseil de la demande de la Perception de l'admission en non valeurs de sommes qui ne peuvent être recouvrées du fait de leurs trop faibles montants.

La liste fournie par la Perception fait état d'une somme de 97.70 €

Un mandat pour un montant de 97.70 € sera établi au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'admission en non valeurs pour cette somme.

## **Point n° 7 de l'ordre du jour : décisions modificatives**

### **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE :**

#### **Dépenses investissement**

chapitre 041 article 21318 = 512.30€ inventaire 2017/15

chapitre 041 article 21318 = 598.49€ inventaire 2017/8

chapitre 041 article 21568 = 8 520.00€ inventaire 2018/23

#### **Recettes investissement**

chapitre 041 article 2033 = 512.30€ inventaire 2017/3

chapitre 041 article 2033 = 598.49€ inventaire 2017/4

chapitre 041 article 2031 = 5 520.00€ inventaire 2018/2

### **Travaux de voirie assainissement et marquage au sol parking mairie**

#### **Dépenses d'investissement**

Opération 89 voirie Article 2315 + 12 000 €

Opération 86 Mairie Article 2313 - 12 000 €

#### **Travaux menuiserie Vieille Maison**

#### **Dépenses d'investissement**

Opération 330 Presbytère Article 2313 + 500 €

Opération 86 Mairie Article 2313 - 500 €

#### **Dépenses de fonctionnement**

6411 Personnel Titulaire + 11 500 €

657351 GFP de rattachement - 9 000 €

6574 Subventions - 2 500 €

6413 Personnel non titulaire + 6 000 €

6232 Fêtes et cérémonies - 2 000 €

6226 Honoraires - 3 000 €

6248 Divers - 1 000 €

## **Point n° 8 de l'ordre du jour : Procuration pour la Poste**

Le Maire précise au Conseil Municipal, que suite au décès de Monsieur DUPRESSOIR Jean-Bernard, il convient de revoir les procurations postales. Le Maire est habilité et propose que le secrétaire de mairie, Monsieur FABOUX François-Xavier, le soit également pour le bon fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à donner cette procuration postale à M. FABOUX et à signer tout document à cet effet.

## **Point n° 9 de l'ordre du jour : Affaires courantes**

- ✓ M. le maire informe le Conseil du renouvellement du contrat de Mme ARANTES Angéline sur le poste de secrétaire de mairie.
- ✓ M. le maire fait part au Conseil de la fin des travaux au local de l'Ex Pays Seine et Bray permettant sa mise en location.
- ✓ M. le maire informe le Conseil que les travaux de réhabilitation du logement au-dessus de la Poste sont en cours.
- ✓ M. le maire précise la nature des travaux du parking derrière la mairie à savoir : marquage de 16 places de stationnement classique, une place PMR avec rail de guidage pour accès mairie et création d'un poste de vidange pour les campings cars. Le stationnement devant la mairie sera supprimé.
- ✓ M. le maire fait part au Conseil de la mise en place d'une réflexion pour le déplacement des containers verre de la Place de la Mairie.
- ✓ M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacement des réseaux au Beau Soleil sont quasiment terminés et que les mâts pour l'éclairage public ont été posés.
- ✓ M. le maire précise au Conseil que les luminaires du stade de foot vont être changés et que la remise en état des éclairages dans deux classes de l'école a été effectuée.
- ✓ M. le maire fait part au conseil que les travaux de séparation à l'intérieur du local de stockage de la salle polyvalente vont être réalisés par les employés communaux.
- ✓ M. PEYSSY informe le Conseil que la fuite provenant du toit de la salle des sports a été réparée.

La parole est donnée aux auditeurs présents : sont évoqués la possibilité de mettre sur le site internet de la commune la date des prochains conseils municipaux ainsi que la saleté de certains panneaux signalétiques.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50.